

# Autres Aides Personnalisées

## Coupons Sport



Les Coupons Sport fonctionnent comme des Chèques Vacances (pas de monnaie rendue). Une fois émis votre Coupon Sport est valable 2 ans (vous pouvez demander un échange si vous avez dépassé la date).

L'aide dépend du montant sollicité et du quotient familial et peut-être allouée par :

- la Caisse d'Allocations Familiales
- les organismes sociaux (comité d'entreprise pour les salariés du privé, comité des œuvres sociales, comité d'actions sociales)
- les associations du personnel (pour les membres de la fonction publique)
- les collectivités locales (mairies, conseils généraux et régionaux)
- les directions régionales de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale

## Pass'Sports Loisirs



Le Pass'sports-loisirs est une aide financière destinée à prendre en charge une partie des frais liés à la pratique d'une activité annuelle de loisirs.

La demande est à réaliser en ligne ou en se rendant dans l'une des agences du département. Le montant alloué dépend de votre quotient familial.



<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-seine-saint-denis/offre-de-service/vie-personnelle/le-pass-sports-loisirs>

En fonction de votre situation et de votre quotient familial d'autres aides peuvent vous être attribuées. **Renseignez-vous auprès de votre CAF locale !**



## Aide au sport CGOS



Si vous travaillez en tant qu'agent de la fonction publique hospitalière, vous pouvez bénéficier d'une prestation financière dispensée par le Comité de Gestion des Œuvres Sociales pour le personnel hospitalier (CGOS). La demande est à déposer au bureau du Comité.

# DISPOSITIFS D'AIDES FINANCIÈRES AUX FAMILLES

## SYNTHÈSE POUR LA SAISON 2023/2024

Ce document est mis à disposition de manière indicative.



[www.badminton93.org](http://www.badminton93.org)

Le Pass'Sport est une aide à la pratique sportive pour financer tout ou partie de son inscription dans une structure sportive.

# 50€

Sont éligibles :

- les enfants de 6 à 17 ans dont les familles perçoivent l'allocation de rentrée scolaire (ARS)
- les enfants de 6 à 19 ans dont les familles perçoivent l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH)
- les enfants de 16 à 30 ans bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH)
- les étudiants boursiers

## Quand et Comment ?

Les informations utiles sont envoyées directement aux jeunes et leurs familles à compter du 28 août 2023.

# Labaz



# 100€

Gratuite et pensée pour les jeunes, LABAZ propose des aides et des bons plans à portée de main, principalement pour les jeunes de 15 à 25 ans.

Une offre spécifique permet aux jeunes franciliens de 15 à 17 ans de profiter de 100 € pour une inscription dans un club sportif !



<https://apps.apple.com/fr/app/labaz/id6448749127>



<https://play.google.com/store/apps/details?id=fr.iledefrance.labaz&gl=FR>



Le Pass Sport 5<sup>ème</sup> est destiné aux élèves entrant en 5<sup>ème</sup> dans un collège public de la Seine-Saint-Denis et habitant le département.

# 100€

L'aide est allouée sous forme de e-pass pour pratiquer une activité physique et sportive dans les clubs et associations du Département partenaires du dispositif.

## Quand ?

La demande est à réaliser avant le 15 novembre 2023.

L'aide est utilisable jusqu'au 10 décembre.

## Comment ?

Téléchargez l'application en recherchant « *E-Pass Seine-Saint-Denis* » dans l'[App store](#) ou [Google Play](#) ou [sur la plateforme du Pass Sport 5<sup>ème</sup>](#).

Créez ensuite un compte parent (ou tuteur légal de l'enfant) puis faites la demande pour l'enfant concerné.



<https://seinesaintdenis.up-epass.fr/>



<https://apps.apple.com/fr/app/e-pass-seine-saint-denis/id1641895199>



<https://play.google.com/store/apps/details?id=up.coop.com.cd93&gl=FR>

